



Compte Rendu de l'Assemblée Générale, 27 mars 2021

Le président ouvre l'assemblée générale à huit clos en présence des membres suivants :

- Président : Michel LE GUEN
- Vice-président : Daniel DELAMOTTE
- Trésorier : Pierre GOURMELEN
- Trésorier adjoint : Alain HOURSON

A laquelle assiste les membres du CA suivant :

- Gaël HUYDTS
- Gilles POULIQUEN

Préparation de l'assemblée générale par correspondance :

La campagne de vote par correspondance a permis de recueillir les votes de 66 adhérents sur 90 (dont 18 pouvoirs au bureau), ce qui représente 73% de votants. Le quorum de l'assemblée est donc atteint. Le président remercie tous les adhérents qui ont pris part à ce vote.

Le président remercie aussi Pierre Gourmelen et Sylvie Bruère pour leur investissement dans la préparation de cette AG.

Dépouillement des votes par correspondance :

La solution retenue en raison du contexte sanitaire a consisté à solliciter tous les membres de l'association afin qu'ils s'expriment par correspondance sur six résolutions proposées.

- Résolution 1 : Approbation du rapport moral du Président ;
⇒ *Cette résolution est adoptée à 100%.*
- Résolution 2 : Approbation du rapport financier pour l'année 2019 du trésorier ;
⇒ *Cette résolution est adoptée à 100%*
- Résolution 3 : Approbation du rapport financier pour l'année 2020 du trésorier ;
⇒ *Cette résolution est adoptée à 100%*
- Résolution 4 : Validation du nouveau CA 2021 ;
⇒ *Cette résolution est adoptée à 100%*
- Résolution 5 : Validation des Cotisations ;
⇒ *Cette résolution est adoptée à 1 voix contre et 65 voix pour*
- Résolution 6 : Quitus au président pour formalités.
⇒ *Cette résolution est adoptée à 100%*

Renouvellement du conseil d'administration :

Tous les membres du tiers sortant du CA ont renouvelé leur candidature au nouveau CA. Quatre nouveaux membres ont fait acte de candidature, elles sont approuvées à 100% par le bureau.

Il s'agit de :

- Léandre Barotin
- Jean Quintric
- Sylvie Bruère
- Yves Bruère

La nouvelle composition du CA s'élève à 18 membres élus.

Mr Léandre Barotin
Mr Charles Bassinet
Mr Roger Brassart
Mr Yves Bruère

Mme Sylvie Bruère
Mr Daniel Delamotte
Mr Gerard Drouot
Mr Jean-Claude Gaudin
Mr Pierre Gourmelen
Mr Alain Hourson
Mr Gaël Huydts
Mr Michel Le Guen
Mr Jean-François Le Moing
Mr Pierre Narran
Mr Olivier Nosetti
Mr Gilles Pouliquen
Mr Jean Quentric
Mr André Renaud

Questions diverses :

① Augmentation des tarifs portuaires

Cette question est inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil portuaire. Il s'agit bien sûr d'un point de vigilance de l'association qui reviendra vers les adhérents aux premières nouvelles.

② Augmentation du tarif de calage

Le service de grutage du port n'a pas augmenté ses tarifs. En revanche, les frais de calage du bateau ont augmenté de 12%. Le bureau s'interroge quant à l'origine de cette augmentation.

Le président informe l'assemblée qu'une prise en charge globale d'un bateau de 7 mètres pour entretien (sortie d'eau, nettoyage, antifouling, remise à l'eau) s'élève à 284€ (hors fournitures).

③ Macarons de stationnement

Les macarons de stationnement du port pour 2021 doivent être apparent pour stationner sur les emplacements réservés. Des verbalisations ont déjà eu lieu. Les macarons sont à retirer à la capitainerie. Ils ne sont plus affectés à un véhicule mais à l'immatriculation du bateau.

④ Tenue du futur CA

Compte tenu du contexte sanitaire, la municipalité ne peut pas s'engager sur la mise à disposition d'une salle pour l'association.

La solution retenue consiste à tenir un CA à huit clos limité à six membres. Ce CA se déroulera le 10 avril 2021.

⑤ Inscription au CLUPP

Les adhérents sont invités à retourner à la capitainerie le formulaire d'inscription joint.

Clôture :

Le président termine l'assemblée générale en remerciant les membres présents et Olivier Nosetti pour l'entretien réalisé au jardin du local de l'association

La séance est levée à 11h00.



Formulaire d'inscription Comité Local des Usagers Permanent du Port (CLUPP) Camaret-sur-Mer

Mise à jour du registre juillet 2020

RESERVE A LA CAPITAINERIE

DATE RECEPTION :

* Nom et Prénom :

* Adresse :

Code postal Ville

Téléphone : Courriel :@

(Facultatif)

Article R5314-19 du Code des Transports : Le comité local des usagers permanents du port comprend les titulaires d'un contrat d'amodiation ou de garantie d'usage de poste d'amarrage ou de mouillage et les bénéficiaires d'un titre de location supérieur à six mois, délivré par le gestionnaire du port. Leur liste est tenue à jour par le gestionnaire du port. L'inscription sur la liste s'effectue sur la demande de l'intéressé assortie des justifications appropriées.

* Nom du bateau en contrat au port : _____ Date du contrat : / /

* Type de contrat

- Contrat d'amodiation
- Garantie d'usage de poste d'amarrage
- Mouillage
- Bénéficiaire d'un titre de location supérieur à six mois

Je reconnais avoir lu le règlement général sur la protection des données.

Fait à _____, le / /
Signature :